



Communiqué de presse

Paris, le 05 juillet 2019

Accord de coopération entre l’Autorité Monétaire de Hong Kong et l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

L’Autorité Monétaire de Hong Kong (HKMA) et l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont signé le 5 juillet 2019 un accord pour renforcer la coopération entre les deux autorités dans le domaine de l’innovation et des Fintechs.

L’accord a été signé par Norman Chan, directeur général de l’Autorité Monétaire de Hong Kong, et François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France et président de l’ACPR pour permettre aux autorités de collaborer sur les nouveaux modèles d’innovation, de partager leurs expériences et expertises respectives, ainsi que d’entreprendre ensemble des projets innovants.

L’Autorité Monétaire de Hong Kong (HKMA) et l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sont convaincues que cette coopération renforcée profitera aux deux autorités et contribuera à la construction d’un environnement favorisant l’innovation financière sur leurs marchés respectifs.

M. Chan a déclaré : « Pour saisir plus pleinement les immenses opportunités offertes par cette nouvelle ère de la banque intelligente, il est nécessaire de prolonger notre coopération internationale avec les marchés les plus importants tel que le marché européen. La signature de cet accord de coopération avec la France, une des plus importantes économies européennes dotée d’un pôle Fintech en forte croissance, souligne l’engagement de la HKMA à renforcer nos liens avec l’Europe dans le domaine des Fintechs. Nous avons hâte de travailler plus étroitement avec l’ACPR et d’approfondir notre collaboration ».

M. Villeroy de Galhau a déclaré : « Cet accord souligne les liens bilatéraux forts entre la HKMA et l'ACPR. Depuis des années, les autorités se sont fortement engagées pour favoriser l'innovation sur nos marchés respectifs, tout en préservant la stabilité financière et la protection des consommateurs. En particulier, Hong Kong est devenu l'un des pôles Fintech les plus dynamiques d'Asie. Cette collaboration permettra aux deux autorités de partager leur expertise de la régulation de la finance digitale et facilitera le développement à l'international des activités d'innovation financière. »

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général. Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>